

Budget des dotations pour l'exercice 1874.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 23 décembre 1863) . .	3,500,000 »	}	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »		
CHAPITRE II.			
Art. 3. Sénat.	50,000 »	10,000 »	60,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 4. Chambre des représentants	660,817 25		660,817 25
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 5. Traitement des membres de la cour. . .	70,750 »	}	201,950 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux. .	108,000 »		
Art. 7. Matériel et dépenses diverses.	20,000 »		
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	1,200 »		
Total du budget des dotations. . . . fr.	4,410,767 25	12,000 »	4,422,767 25

416. — 22 DÉCEMBRE 1873. — LOI
accordant des crédits provisoires à valoir
sur les budgets des dépenses de l'exercice
1874 (1). (Monit. du 24 décembre 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits provisoires, à
valoir sur les budgets des dépenses de
l'exercice 1874, sont ouverts, savoir :

Au ministère de l'intérieur. fr. 4,200,000 »
— des trav. publics. . 17,000,000 »

Art. 2. La présente loi sera obligatoire
le 1^{er} janvier 1874.

du 21 novembre 1873, p. 5. — Rapport du budget
de la chambre des représentants. Séance du 12 dé-
cembre, p. 50.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances
des 5 décembre 1873, p. 127-131, et 18 décembre,
p. 205. — Adoption. Séance du 18 décembre, p. 205.

SÉNAT.

Séance de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 19 décembre 1873, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 20 décembre 1873, p. 73.

(1) *Séance de 1873-1874.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finan-
ces, M. J. MALOU.)

417. — 23 DÉCEMBRE 1873. — LOI
qui proroge l'article 5 de la loi du 15 mars
1873 quant à la gestion et au mode de
comptabilité des lignes reprises de la
Grande Compagnie du Luxembourg (2).
(Monit. du 25 décembre 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'article 5 de la loi du

et texte du projet de loi. Séance du 13 décembre
1873, p. 50. — Rapport. Séance du 16 décembre,
p. 50.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 19 décembre 1873, p. 207-212.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 20 décembre 1873, p. 5.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 20 décembre 1873, p. 74.

(2) *Séance de 1873-1874.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Amendement pré-
senté au budget des voies et moyens par le gouver-

15 mars 1873 est prorogé jusqu'au 31 décembre 1874, en tant qu'il autorise le gouvernement à régler la gestion et le mode de comptabilité des lignes reprises de la Grande Compagnie du Luxembourg.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

418. — 23 DÉCEMBRE 1873. — **LOI** contenant le budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1874 (1). (Monit. du 28 décembre 1873.)

Leopold II, etc. Les chambres ont

adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère des affaires étrangères est fixé, pour l'exercice 1874, à la somme d'un million cinq cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingts francs (fr. 1,593,480), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1873, resteront disponibles sur les articles 31, 35 et 37, pourront être transférés au budget de 1874.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des affaires étrangères, C^{ie} D'ASPREMONT-LYNDEN.)

Budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1874.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	"	234,000
Art. 2. Traitement du personnel des bureaux	154,000	"	
Art. 3. Matériel.	56,000	"	
Art. 4. Fonds secrets.	13,000	"	
Art. 5. Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS. — TRAITEMENTS DES CHEFS DE MISSION.			
Art. 6. Allemagne	58,000	"	
Art. 7. Autriche-Hongrie	58,000	"	
Art. 8. Brésil.	30,000	"	
Art. 9. Chine	58,000	"	
Art. 10. Danemark, Suède et Norvège	20,000	"	
Art. 11. Espagne.	30,000	"	

nement. Séance du 12 décembre 1873, p. 170-174. *Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 13 décembre 1873, p. 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1873, p. 214-215.

SENAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 20 décembre 1873, p. 4.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 20 décembre 1873, p. 73.

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1872-1873.

Documents parlementaires. — Note prélimi-

naire et texte du projet de loi, page 369.

Séance de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 3 décembre 1873, p. 21-24.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 10 décembre 1873, p. 145-149.

SÉNAT.

Séance de 1873-1874.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 décembre 1873, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 décembre 1873, p. 60-65.